

Deux poutres pour une église

Le village des Charbonnières décida la construction d'une église peu après la décision du Conseil d'Etat du 21 juin 1833 d'accorder à cette communauté, qui ne possédait alors qu'une petite chapelle, un service sur quatre dimanches.

Cette décision est prise dans l'assemblée du village du 17 juillet 1833. La chose, désormais suivra son cours. Les travaux seront menés de la fin de la même année jusqu'en 1834.

L'auberge du village étant placée à proximité immédiate du nouvel édifice à construire, on peut être certain qu'elle pourra faire de très bonnes affaires pendant tout le temps où les ouvriers seront en activité. La chose est prouvée par une note intitulée comme suit :

Dépenses faites au cabaret des Charbonnières par les ouvriers employés pour la construction de l'église du village. Selon le livre des consommations non payées comptant et portant sur les années 1833 à 1838¹.

C'est dans ce document que nous allons tenter de découvrir si quelques notes se rapportent aux deux poutres dont nous aurons à parler plus bas, celles-ci devant constituer d'une pièce chacune l'armature du clocher, et courant du sol jusqu'au niveau de son toit.

Nous constatons tout d'abord que le marin de l'église, soit les bois nécessaires à sa charpente, était placé à proximité du lac de Joux, selon toute vraisemblance du côté des Epinettes.

Le 30 septembre (1833). Le 23 janvier, doit le village des Charbonnières pour livraison faite à plusieurs individus quand ils sont allés rechercher le marin de l'église que le lac emmenait² d'après l'ordre du recteur Elie Rochat assesseur, 3/0/.

Autre note concernant le bois de charpente.

Le 27 janvier (1834), doit le village des Charbonnières pour livraison faite à Samuel Rochat charpentier, Ed. Rochat de Moyse et Ls Rochat chez Manuel et plusieurs autres individus, en tout 16 personnes quand ils sont allés chercher le bois pour l'église par les bois à ban de la commune, 6/4/.

Bois à ban de la commune du Lieu, probablement, car s'il s'agissait des bois à ban de celle de l'Abbaye, la chose aurait du être spécifiée. La question reste néanmoins en suspens.

¹ Copie aux ACV. Pour l'heure original introuvable.

² Ecrit emmenoit, comme la plupart des déclinaisons en imparfait. Nous adoptons la forme moderne emmenait.

Une nouvelle note fait ressortir la possibilité qu'il s'agisse quand même plutôt du bois à ban de la commune de l'Abbaye, à moins qu'il s'agisse ici de bois coupé au Revers, sur la commune du Lieu, et mis au lac pour plus de commodité de transport.

Du 6 février, doit le dit village pour 1 ¼ pot vin nouveau livré à Moïse Edouard Rochat et d'autres quand ils ont sorti le marin de l'église hors du lac, ./5/.

Mais que penser de cette note, forestiers du Pont pour aller au Risoud ?

Le 25 février, doit le village pour dépense faite par plusieurs membres de la commission et les forestiers du Pont, 2 pots de vin et mangé, 1/2/.

Au Risoud de l'Etat de Vaud en particulier :

Le 27 février, doit le village pour livrances faites à Louis de Pierre Rochat et Edouard Rochat quand ils sont allés au Risoud pour choisir les plantes du devis des Charbonnières, pour pain 6 1/2 livres, ./7/5 ; pour ½ pot eau de vie, ./8/.

Mars le 1^{er}, doit le village pour dépense faite par les membres de la commission qui sont allés au Risoud avec les forestiers du Pont pour choisir le devis du village, 6/8/5.

Enfin voici les colonnes. Mais où les prend-on :

Idem (4 mars 1834), doit le village pour dépense faite par David Louis Rochat³ et Isaac Rochat et d'autres convenant de marquer les colonnes pour le clocher, convenu avec eu à 4/./.

Retour sur des bois d'autre provenance :

Le 17 mars, doit le village 1 ¾ pot eau de vie plus pour un batz livré en détail pour aller au marin en Groenroux⁴, 1/8/5.

Nous nous rapprochons véritablement du bois à ban de la commune de l'Abbaye. Encore plus avec cette nouvelle note :

Le 18 mars, doit le village des Charbonnières 1 ¼ pot eau de vie livrée à ceux qui allaient fabriquer le bois en Groenroux et aux charretiers, 1/2/5

³ Probablement Pitôme, ou tout au moins le père à Pitôme !

⁴ Ecrit aussi Groinrou ou Groinroux.

Idem, plus pour 13 ½ pots vin nouveau livré à ceux qui fabriquaient le bois et l'ont amené, à chacun demi pot par tête, fait d'après l'ordre de Edouard Rochat et Louis de Jean Pierre Rochat, 5/4/.

Le 19 mars, livré au dit village ½ pots eau de vie livrée à ceux qui sont allés chercher le reste du marin aux Bioux, ./5/.

Ce bois était-il acheté à un privé ?

Le 25 mars, doit le village pour dépense faite par Elie Rochat recteur et Edouard Rochat et Louis de Jean Pierre Rochat et Samuel Rochat charpentier quand ils ont payé le bois à celui de Groinroux, convenu avec eux pour 1/6/.

En fait la charpente fut faite du bois de diverses provenances, acheté ou offert à titre d'aide ou de subside.

Avril le 8, doit le village pour eau de vie livrée à Samuel Rochat charpentier qu'il a distribuée à ceux qui allaient fabriquer le bois à la Combe pour le clocher, ./3/.

Avril, le 9, doit le dit village pour livraison faite à Elie Rochat recteur qu'il a portée au Risoux⁵ pour marquer le devis pour le village :

Livré 8 livres pain à 4 ½ crutz : ./9/.

Plus livré 10 ½ pots vin vieux de six batz, 6/9/.

Pour une livre de fromage, ./4/.

Pour saucisson, 1/4/.

Nous avons toujours cru que la charpente avait été entièrement taillée à la main. En fait elle fut au moins dégrossie en scierie pour certaines pièces. En témoigne :

Le 10 avril, doit le village, ¾ pot eau de vie livrée à Samuel du vieux régent⁶ et d'autres quand ils sont allés avancer les plots du village sur la scie à l'Abbaye, ./7/5.

On se pose la question de savoir pourquoi ils ne seraient pas allés à la scierie de Bonport. Il s'agit très certainement de bois coupés sur la commune de l'Abbaye qu'il était donc plus aisé de scier presque sur place.

On amène encore du marin au milieu de 1834 :

⁵ Risoux, aujourd'hui Risoud, s'écrivait autrefois plutôt avec le x final que le d. Risoux par contre est écrit de telle manière sur territoire français.

⁶ Henri-Frédéric Rochat, régent après avoir été menuisier.

Le 3 juin, doit le village pour eau de vie livrée à ceux qui amenaient du marin et des pierres pour l'église à la dizaine à Edouard Rochat de Moyse, ./8/.

Et l'on prépare des boudrons à la même époque :

Le 21 juillet, doit le village pour un pot eau de vie et un batz pain livré à Samuel Rochat charpentier pour sa dizaine qui allait abattre des chevrons et les amener, 1/1/.

Le 21 juillet, plus livré d'après les ordres de Mr. Edouard Rochat aux dits ouvriers un pot vin rouge, ./5/.

Le levé de la charpente s'est fait le 24 juillet :

Doit le village pour 50 pots vin livré au charpentier au levé de l'église, 20/./.
Plus livré entre trois pots vin quand ils ont posé le bouquet d'après l'ordre de Jaques Elie Rochat recteur, 1/2/.

Si l'on comprend bien l'écriture du vin livré aux trois courageux gaillards qui sont allés poser le bouquet tout au sommet de la charpente. Rude beau spectacle pour un village qui possède enfin une vraie église, la chapelle étant tout de même, en rapport, une construction relativement modeste.

Chose curieuse, on amenait encore plus tard du marin pour l'église :

Le 21 août, doit le village un ¼ de pot eau de vie livrée à Elie Rochat recteur qu'il a distribué à ceux qui amenaient du marin vers l'église, ./2/5.

Il est vrai que mis à part la charpente, il existe quantité d'autres éléments en bois, ne serait-ce que le berceau de l'église (plafond ?), les chéneaux, et même la « quai » de l'horloge.

La facture globale du cabaret pour les frais liés à la fourniture de marchandises faite au village des charbonnières, sera de 151/7/5. Elle est datée du 12 janvier 1835. Elle a été acceptée par l'assemblée dans tout son contenu. Mais, selon la note suivante, on ne sait si déjà avait été soustraites du total les sommes dues au village par notre cabaretier Louis Rochat. Ainsi :

Nous avons fait compte avec Elie Rochat assesseur de toutes les livrances que nous avons faites pour le village en 1834 quand il a été recteur, y compris les journées que nous avons fait de trop pour l'église et la dépense pour le repas de visite du printemps. Dont nous avons déduit la ferme du cabaret, l'herbe des bêtes et une plante du devis de l'église au Risoud, et deux pains de sucre qui nous ont été livrés en 1835. Dont quitte de part et d'autres, aux Charbonnières, le 9^e décembre 1835.

Et c'est tout ce qu'aura à nous dire cette exceptionnelle note qui permet quelque peu de suivre les ouvriers tout au long de la construction dont naturellement il ne peut y avoir aucune photo. Reste juste à imaginer.

La comptabilité du village devrait permettre de mieux cibler les frais concernant la fourniture et le travail des bois.

Notons au passage que nombre de planches ont été fournies par les habitants du village qui parfois en faisaient commerce.

Les bois du Risoud auraient pu être fournis par l'Etat de Vaud. Ainsi :

A David Louis RoCHAT municipal pour avoir été à Lausanne auprès du Gouvernement pour obtenir un secours en bois en argent pour la bâtisse de l'église, quatre journées, 16/./.

Idem, Louis RoCHAT conseiller pour même fait, huit journées rapport à sa liste, 32/./.

Des frais qui nous rappellent quelque chose :

Livré au maître charpentier le jour du levé de l'église, 50 pots de vin, 18/7/5

Le sciage des plots :

Henry Magnenat⁷ pour avoir scié trente-quatre billons rapport à son reçu, 11/8/.

François Guignard de l'Abbaye, pour avoir scié plusieurs plots, rapport à ses reçus, 24/4/7

Exploitation du côté de Groenroux :

Pour diverses dépenses faites pour exploiter le bois de Groenroux, 12/5/.

Bois vendus par un particulier, ce que nous pressentions plus haut :

A Charles Guignard de Groenroux, pour le bois qu'il a vendu au village d'après la convention faite le 15^e mars 1834, 131/4/5

Notons ici que si l'architecte fut Henri Perregaux⁸, le maître maçon en fut Abram Margot, facture de 828 francs, et le maître charpentier, Moïse RoCHAT et adjoints, facture de 300 francs.

Factures qui ne furent que des acomptes.

⁷ Probablement le scieur de Bonport.

⁸ Voir sa biographie sur Internet. Plans de l'église des Charbonnières aux Archives du village des Charbonnières déposées au local d'archives communal dans la tour de l'église du Lieu.

Bois aussi facturé par la commune du Lieu :

Livré au boursier de la commune pour du bois misé pour l'église, rapport au reçu du boursier, 40/3/.

Louis RoCHAT aubergiste devait aussi fournir passablement de bois, soit :

A Louis RoCHAT aubergiste pour fourniture en planches, enselles et boudrons et lambris, rapport à sa liste, 126/6/.

Comme déjà dit, d'autres citoyens du village fournirent quantité de bois débité, soit surtout planches, feuilles, enselles, boudrons, lambris, etc...

Les liteaux pour le plafond de l'église furent quant à eux fournis par Louis Aubert du Brassus. Prix : 68/5/7.

Les plans de l'église faits par l'architecte Perregaud déjà cité, ont couté 64/./., somme modeste s'il en est. Il ne semble toutefois pas que l'architecte ait suivi son travail jour après jour, le chantier devant être de la responsabilité du maître maçon et du maître charpentier.

On le constate donc, outre ce qui fut offert en bois par la commune et par l'Etat de Vaud, tout a été soigneusement facturé. Il n'y a donc pas lieu de croire que l'histoire que l'on vous propose ci-dessous, racontée par Mme Annette Dépraz-Rochat, soit vraie. Elle n'en est pas moins jolie :

Construction de l'église des Charbonnières ou l'histoire des deux poutres.

Au moment de la construction de l'église des Charbonnières, elle s'était presque toute faite par les gens du village, en corvées, tout le monde avait travaillé pour bâtir le temple. Et puis vous savez, ces deux grosses

colonnes qui montent depuis le bas jusqu'au haut des galeries, plus haut, jusqu'à la cloche... on prétendait... c'est le vieux Jérémie qui était venu nous raconter la chose... qu'il n'y avait point de sapins assez gros sur la commune du Lieu. Ils étaient partis un jour sur le Mont-Tendre, sur la commune de l'Abbaye, pour aller couper des sapins qui soient assez gros pour les colonnes qui devaient faire la tour du temple. Ils étaient partis une bande pour couper ces sapins, les équarrir, enfin les préparer avec char et cheval et tout, pour les ramener. Ça fait que quand ils sont arrivés-là, au chemin de la scie de l'Abbaye, alors les routes étaient encore étroites, quand ils ont voulu tourner pour prendre le virage, ils n'avaient jamais pu tourner. Il avait fallu décharger puis transporter ces billes à bras, comme ils avaient été faire des délits, les gens de l'Abbaye étaient tellement méchants qu'ils les avaient aidés à transporter leur bois! Voilà toute l'amende qu'ils avaient eue pour avoir été faire des délits sur la commune de l'Abbaye!

9

⁹ Annette Dépraz-Rochat, Souvenirs du début du siècle, Editions le Pèlerin, Jadis no 30, Editions Le Pèlerin 1988.



Grenier ou galetas de l'église des Charbonnières. La fenêtre, en œil de bœuf, donne sur la place du village, direction nord-est.

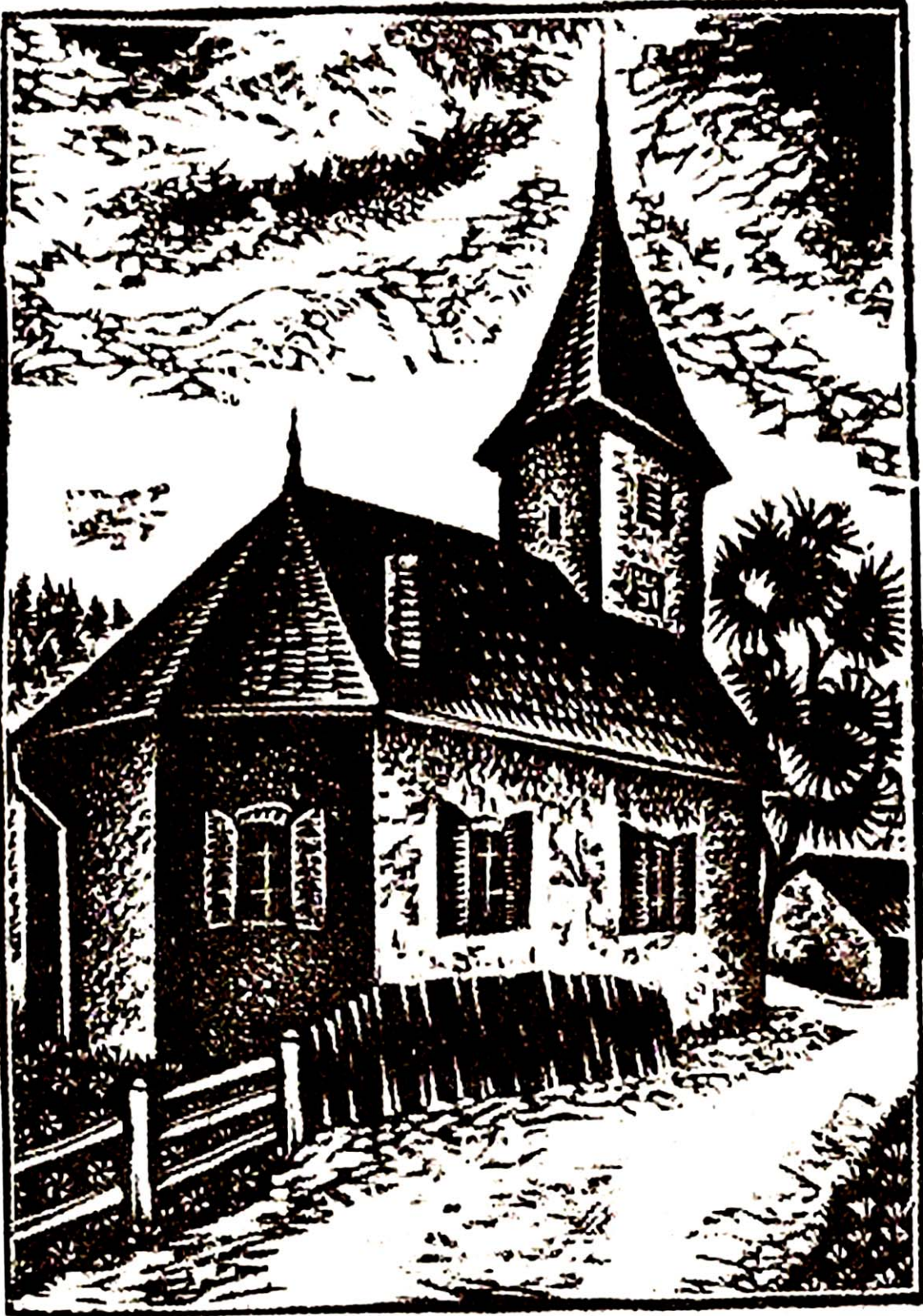


A gauche et à droite, les deux poutres qui, du sol, vont jusqu'à la hauteur du toit du clocher. De sacrées pièces d'environ 15 mètres de long.



Boudrons et lambris, avec qui sont restés en place après une nouvelle couverture en tuile, les tavillons d'autrefois. Les lambris qui semblent n'avoir pas souffert, même qui peuvent être considérés comme neufs, prouvent que le toit de l'église fut toujours soigneusement entretenu, avec le remplacement périodique des tavillons. Le toit fut d'autre part passablement endommagé en 1865 ou 1866 par une forte grêle. On peut voir les travaux de restauration sur la photo ci-dessous – partie de gauche - peut-être la première du village des Charbonnières connue et qui peut dater de 1866. Collection Daniel Aubert du Brassus.





Magnifique représentation du temple des Charbonnières, non signée, mais de toute apparence de Pierre Aubert.